

N°ECO/2024/08**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	23 février 2024	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	23 février 2024	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 42 Votants : 49

Séance du 4 mars 2024.

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le quatre mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, dans les Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRES CARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, Mme Dorothée BRICOUT, M. Jacques COURTAT, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Florence SYLVESTRE, pouvoir à M. Philippe PETIT
M. Sébastien DORA, pouvoir à Mme Marie-Hélène GOUEDARD
M. Cyril HAGHEBAERT, pouvoir à Mme Christine LEMOINE
M. Bernard MORAINÉ, pouvoir à M. Mohammed BELKAID
M. Thierry LEAU, pouvoir à Mme Dorothée BRICOUT
Mme Olga LIGAULT, pouvoir à M. Francis BOURSIN
M. Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**Objet : Echanges de terrains entre la Communauté de Communes du Jovinien et la SAS La Planchette Immobilière.**

ECO/2024/08

Conseil communautaire du
4 mars 2024

Objet : Echanges de terrains entre la Communauté de Communes du Jovinien et la SAS La Planchette Immobilière.

(voir proposition d'échanges de terrain et 3 avis du domaine sur la valeur vénale, en pièces jointes).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1311-14,

VU l'article 1702 du Code civil qui prévoit que « L'échange est un contrat par lequel les parties se donnent respectivement une chose pour une autre. L'échange s'opère par le seul consentement, de la même manière que la vente »,

VU les statuts de la Communauté de Communes du Jovinien et ses compétences,

CONSIDÉRANT que le conseil communautaire lors de sa réunion du 26 septembre 2023 a validé l'échange de terrains entre la SAS La Planchette Immobilière dont le siège est basé 11 Boulevard de Brosses à DIJON (21000) et qui souhaitait acquérir la parcelle ZL 44, située à Joigny, d'une contenance de 15280 m² propriété de la Communauté de Communes du Jovinien et avait proposé de l'échanger avec la parcelle BC 218 de 1372 m² et la parcelle BI 742 de 2051 m², toutes deux situées sur le territoire de la commune de Joigny,

CONSIDÉRANT les estimations de ces parcelles par les services des domaines :

ZL 44 de 15 280 m² : 100 000 € HT,

BC 218 de 1 372 m² : 43 200 € HT,

BI 742 de 2 051 m² : 61 500 € HT.

CONSIDÉRANT que la SAS La Planchette Immobilière va développer sur la parcelle ZL 44 un projet photovoltaïque en autoconsommation collective,

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes du Jovinien souhaitait requalifier, les parcelles BC 218 et BI 742, deux friches, dans le cadre de sa compétence développement économique,

VU l'avis favorable de la commission développement économique du 10 juillet 2023,

VU la conférence des Maires et la commission des finances du mercredi 14 février 2024,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

ACCEPTE l'échange de la parcelle ZL 44, d'une surface de 15280 m², propriété de la Communauté de Communes du Jovinien, avec les parcelles cadastrées BC 218, d'une surface de 1372 m², et BI 742 d'une surface de 2051 m², propriétés de la SAS La Planchette Immobilière,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

